

Gîtes du Haras de Sainte Eugénie

Règlement intérieur

Soyez les bienvenus, en Normandie, dans l'Orne où nous vous souhaitons de passer un agréable séjour. Nous sommes heureux de vous accueillir dans nos gîtes et nous vous remercions d'avance du soin que vous en prendrez . Pour le bon déroulement de votre séjour, nous vous recommandons de prendre connaissance du règlement intérieur.

Accueil

Les clefs du gîte seront remises exclusivement à la personne ayant signé le contrat. A cette occasion, elle prendra connaissance du fonctionnement des différents appareils et nous effectuerons une visite du gîte. Le personne au nom duquel a été établi le contrat de location du gîte, est tenue d'appliquer et de faire appliquer le règlement ci-dessous.

Normes de sécurité

Le gîte est soumis aux normes et réglementations s'appliquant aux établissements recevant du public.

Capacité d'accueil des gîtes :

gîte de groupe : salle 55 personnes, chambres 60 personnes

chalet : 3 personnes

Loft normand : 4 personnes

gîte rural : 5 personnes

Vous êtes tenus de respecter la capacité d'accueil des différents gîtes. La répartition des lits dans les chambres ne doit pas être modifiée. Les issues de secours sont maintenues dégagées.

Aucune cuisson dans les salles.

Aucun mode de cuisson ne doit être ajouté à la cuisine.

Sécurité incendie

Les équipements de détection incendie qui déclenchent une alarme en présence de fumée ou de température anormalement élevée ne doivent en aucun cas être mis hors service par quelque moyen que ce soit.

Cigarette

Conformément à la réglementation, il est interdit de fumer dans les gîtes.

Les fumeurs peuvent fumer à l'extérieur et veiller à jeter les mégots dans les seaux prévus à cet effet.

Animaux

Les animaux sont les bienvenus dans les gîtes. Nous demandons aux propriétaires de ramasser les déjections. Les animaux ne doivent pas être enfermés dans les gîtes en l'absence de leurs maîtres .

Décorations de la salle

Pour décorer la salle, vous pouvez vous servir des poutres comme support.

Nous nous efforçons de maintenir la salle en bon état, ainsi, nous vous demandons de ne pas utiliser de punaises, d'agrafes ni de scotch sur les murs et les portes. Utiliser seulement de la pâte à fixer.

Nuisances sonores

Actuellement, aucune limite horaire n'est imposée pour l'arrêt de la musique. Afin que cette liberté ne soit pas entravée dans l'avenir, veiller à fermer les portes et les fenêtres de la salle.

A partir de 2 heures du matin réduisez les décibels.

Les feux d'artifices, pétards et autres fusées ne sont pas autorisés.

Mobilier

Vous avez la possibilité de disposer les tables et les chaises à votre convenance. Par contre les autres meubles : buffets, lits, armoires, ne doivent pas être déplacés. Le mobilier intérieur : tables, chaises, bancs ne doit pas être déplacé à l'extérieur.

Parking

Utiliser au maximum les grand parking du gîte (fléché).

Il y a aussi un petit parking devant les écuries .

Dans tous les autres cas, veiller à ne bloquer aucune issue ou voie d'accès.

Les véhicules ne sont pas autorisés à circuler à l'intérieur de la propriété.

Le parking du gîte rural est réservé aux locataires de ce gîte.

Poubelles

Des sacs poubelles sont fournis.

Quand il sont pleins, ils sont à déposer dans le local poubelles à l'entrée du haras.

Merci de faire le tri : séparer ce qui va dans les poubelles jaunes et le verre.

Utilisation de la cuisine

La cuisine du gîte de groupe est considéré comme une cuisine de restauration collective, à ce titre, nous vous demandons de respecter les dispositions suivantes :

- entrer dans la cuisine uniquement des produits sains et propres
- entreposer dans la cuisine uniquement ce qui est d'ordre alimentaire
- utiliser le matériel de cuisine et la vaisselle uniquement à des fins alimentaires
- interdire l'accès aux animaux
- en fin de séjour faire le nettoyage

Ménage

Le gîtes et ses abords sont rendus propres en fin de séjour.

Aspirateurs, balais, pelles, serpillières, produits d'entretien sont à votre disposition.

N'oubliez pas de :

- vider les poubelles y compris celles des chambres en respectant le tri sélectif
- enlever les décorations ainsi que les fils de fixation
- ranger le matériel dans la cuisine
- remettre les tables et les chaises dans la configuration d'arrivée

A l'extérieur :

- ramasser les papier, mégots et déjections des animaux
- vider le barbecue

L'option forfait ménage proposée comprend :

le nettoyage des chambres et des sanitaires, le nettoyage des salles .

Quelque soit l'option choisie, le locataire est tenue de nettoyer la cuisine.

Accidents et assurance

Le locataire est responsable des tous les dommages survenant de son fait ou du fait de ses invités.

Vous êtes invité à souscrire un contrat d'assurance type villégiature .

Nous déclinons toute responsabilité en cas d'accident à l'intérieur ou à l'extérieur des gîtes.

Surveillance des enfants :

Les enfants sont sous la responsabilité des adultes. L'accès au hangar agricole peut présenter des dangers son accès est interdit à toutes personnes en dehors des employés du haras.

Nous vous remercions de votre compréhension.